

tion des cultivateurs des séchoirs de grain dans les terminus pour aider à sécher le grain?

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, j'ai répondu à cette question il y a quatre ou cinq jours. J'ai dit alors que le 15 octobre 1968, la Commission canadienne du blé avait donné des instructions pour autoriser le transport prioritaire du grain humide aux points terminus.

[Plus tard]

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Bigger): Puis-je poser cette question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Étant donné que certaines récoltes spéciales de l'Ouest, plus précisément le lin et la graine de colza, seront très endommagées si elles sont laissées dehors pendant l'hiver, le ministère dont est responsable le ministre, ou la Commission du blé, envisagent-ils de prendre des dispositions spéciales pour que ces récoltes, qui ne représentent pas un très grand volume, puissent être rapidement envoyées aux séchoirs?

L'hon. M. Pepin: J'ai déjà indiqué que certaines mesures ont été prises par la Commission du blé pour que priorité soit donnée aux mouvements du grain humide. Je vais me renseigner pour savoir si cela s'applique aux graines mentionnées par le député.

LE FROMAGE—LA RÉDUCTION DU PRIX MINIMUM

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lee Grills (Hastings): Monsieur l'Orateur, je pose ma question au ministre de l'Agriculture. Étant donné que le prix minimum du fromage cheddar baisse de 5c. la livre—de 47 à 43c.—le 1^{er} novembre, a-t-on pris des mesures, ou en prendra-t-on, pour soulager les producteurs dont la situation est intolérable, et qui seront peut-être obligés de cesser leur activité? Le ministre le sait, le prix du lait est exactement le même...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie; le député a posé sa question.

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je me suis entretenu à quelques reprises avec des députés et des représentants de l'industrie fromagère, en particulier avec les fabricants. L'industrie savait depuis longtemps que le prix minimum devait être ramené de 47 à 42c. à compter du 1^{er} novembre. C'est que le fromage cheddar produit pendant l'hiver est un excédent et son exportation coûte environ 15c. la livre à l'industrie laitière. Il a déjà été annoncé que nous devons restreindre la production de plus grandes quantités de fromage cette saison, quand notre production actuelle vient s'ajouter à nos stocks excédentaires.

M. Grills: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Si telle est la situation, n'y aurait-il pas lieu d'examiner l'octroi d'un certain remboursement pour le détournement du lait commercial vers les beurrieres de façon à maintenir le personnel de ces fabriques dans son emploi et à alléger la situation du fromage, en aidant les fabricants.

L'hon. M. Olson: Monsieur l'Orateur, ce problème se pose aux établissements de conditionnement qui fabriquent exclusivement du fromage. Les députés savent que le problème est particulièrement aigu dans certaines parties de l'Ontario. A mon avis, il appartient à l'autorité provinciale de prendre les arrangements voulus pour les transferts durant certaines saisons, parce que sa compétence s'étend à cette question et à la mise en commun du lait nature et du lait industriel en Ontario.

LA CONSOMMATION

LA COMPOSITION DU COMITÉ CONSULTATIF

A l'appel de l'ordre du jour.

M. William Skoreyko (Edmonton-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Peut-il maintenant nommer les membres du comité consultatif de la consommation, vu que M. Leighton a été désigné le 17 juillet?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Non, monsieur l'Orateur, mais j'ai bon espoir de pouvoir les nommer d'ici deux semaines.

M. Skoreyko: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Comme la conférence fédérale-provinciale est prévue pour lundi prochain, le ministre peut-il en déposer l'ordre du jour?

L'hon. M. Basford: Monsieur l'Orateur, en annonçant cette conférence pour le 28 octobre j'avais dit qu'on y explorerait les secteurs de coopération fédérale-provinciale dans les domaines du crédit, de la protection du consommateur et des pratiques commerciales. Cependant, comme il s'agit d'une conférence d'exploration, les gouvernements se sont entendus pour ne pas publier d'ordre du jour détaillé.

L'INDUSTRIE

L'ÉVALUATION DE L'ACTIF DE LA DOSCO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, ma question s'a-